Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
001-210104519-20260127-Decis-270126-01-AU
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 30/01/2026
Affichage : 30/01/2026

Décision 270126-01

MAIRIE DE VIRIAT

DECISION DU MAIRE

OBJET : Marché de fourniture et de livraison de fournitures administratives

Monsieur le Maire,

RAPPORTE

Vu l'article L 2123-1 1° du code de la commande publique
Vu l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales
Vu la délibération du 9 juin 2020 donnant délégation au maire
Vu l'avis publié dans la Voix de l'Ain le 17/10/2025
Vu les critères d'attribution du règlement de la consultation
Vu les rapports d'analyse des offres du 26/11/2025 et le rapport d'analyse des offres pour le lot 3 après négociation du 02/12/2025
Vu le procès-verbal de la commission MAPA réunie le 10/12/2025

La consultation concerne la fourniture et la livraison de diverses fournitures administratives et allotie de la manière suivante :

- LOT 1 : Papier pour impression
- LOT 2 : Fournitures administratives et fournitures scolaires
- LOT 3 : Cartouches d'imprimantes

Chaque lot fait l'objet d'un accord-cadre à bons de commande.

La consultation a été publiée dans le journal d'annonces légales la Voix de l'Ain et mise en ligne du 17 octobre 2025 au 17 novembre 2025 à 12h00 sur la plateforme https://marchespublics.ain.fr

A l'issue de ce délai :

4 plis ont été déposés sur la plateforme pour le lot 1 :

- OVOL avec une simulation de commande de 3 930,50 € HT soit 4 716,60 € TTC
- DEVELAY avec une simulation de commande 3 663,95 € HT soit 4 396,74 € TTC
- LYON BUREAU avec une simulation de commande de 4 463,45 € HT soit 5 356,14 € TTC
- ANTALIS avec une simulation de commande de 4 114,85 € HT soit 4 937,82 € TTC

1 pli a été déposé sur la plateforme pour le lot 2 :

- DEVELAY avec une offre à 3 296,19 € HT soit 3 955 € TTC

2 plis ont été déposés sur la plateforme pour le lot 3 :

- TG INFORMATIQUE avec une offre à 220,06 € HT soit 264,07 € TTC
- BELTA SAS avec une offre à 676,36 € HT soit 811,63 € TTC

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
001-210104519-20260127-Decis-270126-01-AU
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 30/01/2026
Affichage : 30/01/2026

Décision 270126-01

Après analyse des offres et avis émis par la commission MAPA,

A DECIDE

d'attribuer :

- Le lot 1 sans négociation à l'entreprise DEVELAY pour un montant maximum annuel de commandes fixé à 15 000 € HT

- Le lot 2 sans négociation à l'entreprise DEVELAY pour un montant maximum annuel de commandes fixé à 25 000 € HT

- Le lot 3 après une phase de négociation à l'entreprise TG INFORMATIQUE pour un montant maximum annuel de commandes fixé à 5 000 € HT.

INFORME

le conseil municipal du 27 janvier 2026 de sa décision.

Fait à Viriat, le 27 janvier 2026

LE MAIRE,
Bernard PERRET

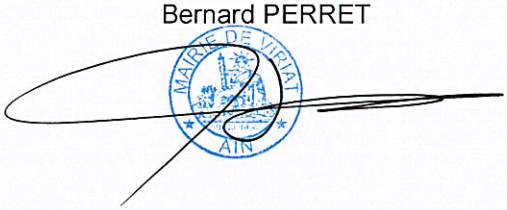

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le
Et publication ou notification en date du